

COMMUNE DE BERNEX

PV N° 37

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 15 octobre 2024

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s :                   Présidente                         :     Eliane Demierre  
                                  Vice-Président                   :     François Jesus  
                                  Secrétaire                         :     Lionel Rossini  
                                  Vice-Secrétaire                 :     Jean-Daniel Vez

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Florian Dumalle, Aude Echard, Luc Gioria, Julie Honegger, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christine Novelle Damond, Stéphane Péronnet, Christian Perrier, Ivan Sierro, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusées :                       Mmes Marie-Laure Graf et Natacha Jacquemoud

Assistent également à la séance :

Mme Guylaine Antille           :     Maire  
M. Gilbert Vonlanthen         :     Conseiller administratif  
M. Cyril Huguenin               :     Conseiller administratif  
M. François Stocco             :     Secrétaire général  
M. Yves Duchosal               :     Chef du service des finances  
Mme Isabelle Sermondade       :     Assistante du Conseil municipal  
Mme Pierrine Saini              :     Procès-verbaliste

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2024
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation du projet de budget 2025
6. Propositions du Conseil administratif :
  - a) Modification des statuts de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC)
    - Rapport de la commission Finances et Administration du 4 octobre 2024
    - Projet de délibération
  - b) Augmentation du capital de dotation du groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud
    - Rapport de la commission Sociale et Vie associative du 1<sup>er</sup> octobre 2024
    - Rapport de la commission Finances et Administration du 4 octobre 2024
    - Projet de délibération

7. Informations
8. Questions

\*\*\*\*\*

**La Présidente**, Mme Eliane Demierre, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence de Mme Guylaine Antille, Maire, M. Gilbert Vonlanthen, Conseiller administratif, et M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, M. Yves Duchosal, Chef du service des finances, Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats ainsi que M. Fabien Kuhn, journaliste pour la Tribune de Genève. Elle rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. **La Présidente** excuse l'absence des Conseillères municipales, Mmes Natacha Jacquemoud et Marie-Laure Graf.

### 1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2024

- Le procès-verbal du 17 septembre 2024 est accepté par 21 voix pour et 1 abstention (22 votants).

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal

**La Présidente** informe que le voyage du Conseil municipal aura lieu du 23 au 25 mai 2025. La destination sera annoncée lors d'une prochaine séance.

**La Présidente** informe que le bureau n'a pas d'autres communications et propose donc de passer au point suivant.

### 4. Communications du Conseil administratif

**Mme le Maire**, Guylaine Antille, fait part des communications suivantes :

#### Fondation Hainard

Dans sa séance du 12 mars dernier, le Conseil municipal a voté une participation financière d'un montant de CHF 500'000.- en faveur de la Fondation Hainard, dans le cadre de son projet de réaménagement du parc et de rénovation de la Maison. Cette attribution était toutefois conditionnée par l'octroi d'une servitude de passage dans le parc. Le bureau de la Fondation Hainard a toutefois informé par courrier les Autorités qu'elle ne souhaite pas accorder de servitude et demande dans quelle mesure la position peut être revue.

**Mme le Maire** lit un extrait du courrier que les membres de cette assemblée recevront à la suite de cette séance :

« Nous ne pouvons pas accepter le principe d'une servitude qui serait contraire aux buts du projet et péjorerait dans le temps la valeur de la propriété, ce qui est contraire à nos statuts qui exigent de préserver l'héritage de la Fondation. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir reconsidérer votre position en retirant cette clause de votre donation. Le Conseil administratif pourrait-il proposer au Conseil municipal de revenir sur la décision d'inscrire une servitude de passage dans le Jardin philosophique ? »

Charge au bureau de regarder s'il souhaite traiter ce sujet, indique **Mme le Maire**.

#### **Statuts des fondations communales**

Les statuts modifiés de la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement (FCBL) et de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (FCBACI) ont été adoptés par le Grand Conseil le 21 juin dernier et sont en vigueur depuis le 14 septembre 2024.

#### **Questions posées lors de la séance du 17 septembre 2024**

##### **M. François Jesus :**

Qu'en est-il de la signalétique relative au verger et quelles sont les mesures qui pourraient être prises pour empêcher les personnes d'aller se servir ?

Des panneaux sont déjà en place et indiquent le mode opératoire pour la cueillette, à savoir que toute personne doit s'adresser à la Mairie pour faire une demande préalablement. La cueillette « sauvage » est en effet interdite. On note malheureusement que depuis la fin du Covid, la situation se détériore et la procédure n'est pas respectée, des personnes se servant spontanément dans le verger. La pose de clôture ou de barrière ne résoudrait pas le problème et ne serait en tous les cas pas suffisante pour empêcher les contrevenants de pénétrer dans cet espace privé communal. Une piste à étudier serait d'y mettre en pâture des animaux, comme cela est déjà le cas, mais de manière très limitée et ponctuelle.

##### **M. Pierre Jordi :**

Où en est la demande de nombreux communiens pour installer un panneau de signalétique au cimetière indiquant la localisation des tombes ?

Un tel panneau est en effet nécessaire et ce projet sera réalisé. Il s'agira d'un panneau mentionnant la liste des tombes et leur numérotation.

Concernant la communication à propos de la Fondation Hainard, **la Présidente** informe que le bureau n'a pas eu le temps de discuter de ce point, n'ayant été informé de ce courrier que ce soir. Il discutera de cette question et de la manière de la traiter lors de sa prochaine séance. Il décidera ainsi si le sujet doit être traité au prochain Conseil municipal ou s'il doit passer en commission avant.

## **5. Présentation du projet de budget 2025**

Avant de donner la parole au Conseil administratif, **la Présidente** rappelle le processus de traitement du projet de budget.

Tout d'abord, un avant-projet de budget a été présenté en « Toutes Commissions Réunies » au mois de septembre dernier afin de permettre à tous les élus de prendre connaissance des intentions budgétaires du Conseil administratif.

Les commissions thématiques ont ensuite été consultées sur les lignes budgétaires relatives à leurs compétences. Des propositions de modifications pouvaient alors être proposées.

Suite à ce travail, le Conseil administratif a effectué des arbitrages en fonction des diverses propositions de modification reçues.

Cela nous amène à ce soir. Le Conseil administratif va donc présenter son projet de budget. Le Conseil municipal, après la présentation du budget, décidera d'entrer en matière ou non. Si l'entrée en matière est acceptée, il conviendra de renvoyer le projet de budget en commission des finances. Le Conseil municipal votera donc sur l'entrée en matière, puis, le cas échéant, sur le renvoi en commission.

**La Présidente** donne la parole à M. Vonlanthen pour la présentation du projet de budget 2025.

**M. Vonlanthen** informe que sa présentation ressemble à celle qui a été faite en « Toutes Commissions Réunies », mais que les chiffres ont un peu évolué.

*La présentation de M. Vonlanthen s'appuie sur un document projeté et intitulé « Projet de budget 2025 ».*

### Sommaire

La présentation s'articule en cinq parties :

- Intentions du Conseil administratif
- Intégration des variables
- Projet de budget 2025
  - Comparaison avec l'avant-projet de budget
  - Compte de fonctionnement
  - Synthèse des investissements
  - Evolution de la dette publique
- Conclusion <sup>[1]</sup><sub>SEP</sub>
- Rappel des prochaines échéances <sup>[1]</sup><sub>SEP</sub>

### Intentions de départ du Conseil administratif

Le Conseil administratif présente un projet de budget réaliste et qui tient compte du contexte :

- Intégration d'une baisse probable des recettes fiscales, laquelle est estimée à CHF 2 millions environ. La votation populaire à ce sujet est prévue le 24 novembre 2024.
- Troisième étape de l'ouverture de la crèche de Saint-Mathieu avec l'ouverture de ses 24 dernières places. La crèche comptera alors un total de 92 places, soit le potentiel maximum de l'établissement.
- Élaboration d'un budget d'investissements au plus proche des réalités
  - Réalisation des chantiers prévus dans le Bernex actuel : rues de Bernex - un chantier que toutes et tous peuvent voir et constater de manière tangible -, Ancienne cave de l'Etat, Vieux-Lully.
  - Accompagnement du développement des quartiers de Vailly et de Lully-Chambert
- Adaptation de l'administration communale avec de nouveaux postes de travail. Cette adaptation est faite depuis plusieurs années déjà.

Le Conseil administratif suit les objectifs suivants :

- Prise en compte de l'augmentation de la population - qui est estimée aujourd'hui à 11'500 habitants environ.
- Maintien des prestations, un objectif qui a toujours été le fil conducteur du Conseil administratif.
- Pas d'augmentation des impôts.

Les bases de travail sont les suivantes :

- Comptes 2023

Commune de Bernex

- Plan des investissements actualisé
- Plan financier quadriennal 2024-2028
- Poursuite de la politique salariale

**Données à prendre en compte et variables qui changent**

- Adaptation à la hausse des charges d'exploitation
  - Indexation des salaires et rattrapages de la caisse de pension (LPP)
  - Augmentation des dépenses sur les nouveaux sites (loyers, entretien et nettoyage)
  - Augmentation des charges en lien avec les investissements (honoraires externes, amortissements et intérêts financiers)
  - Augmentation continue des charges de transfert. **M. Vonlanthen** reviendra de manière détaillée sur ce point plus loin.
- Adaptation à la hausse des recettes fiscales

La manière de procéder est la suivante :

  - D'une part, les recettes fiscales sont adaptées à la hausse en tenant compte de l'augmentation de la population fin août 2024, ce qui représente 2,4 %.
  - Ensuite, l'on a procédé à une « augmentation prudence » des prévisions de l'AFC. En effet, il a pu être constaté ces dernières années, au moment du bouclage des comptes, que les budgets étaient beaucoup plus proches de la réalité que l'estimation du centime additionnel communal par l'AFC. Cette majoration représente 4,9 %.
  - D'autre part, les correctifs d'années antérieures sont intégrés, ce qui représente 5,7 %.
  - La majoration totale des recettes fiscales représente ainsi 13 %.
- Pour rappel, l'abolition de Taxe professionnelle communale (TPC) est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La TPC a donc été abolie dès le présent exercice fiscal 2024 et en remplacement, les communes perçoivent un revenu d'un fonds de compensation. Ce fonds est alimenté par des centimes additionnels communaux complémentaires qui seront prélevés sur les montants de l'impôt cantonal et sur les bénéfices des personnes morales. La suppression de la TPC a occasionné des craintes, mais pour l'instant, la commune est gagnante. Il reste à espérer que cela durera.
- **M. Vonlanthen** rappelle que le déficit annuel autorisé pour la commune de Bernex - et ce jusqu'en 2027 - représente CHF 1'093'000.

**Modifications apportées à l'avant-projet de budget 2025**

- Le déficit de l'avant-projet de budget était de CHF -1'940'000.
- Les modifications proposées par les commissions représentent une amélioration de CHF +25'000.
- Les autres modifications apportées par le Conseil administratif représentent une péjoration de CHF - 235'000. **M. Vonlanthen** reviendra sur ce point par la suite.
- Le déficit du projet de budget présenté ce soir au Conseil municipal est de CHF -2'150'000.

Concernant les modifications proposées par les commissions, **M. Vonlanthen** relève les points suivants :

- Commission Culture et Espaces publics : économie de CHF 21'000 (subventions aux sociétés communales, imprimés, frais de personnel, véhicules et locations de véhicules)

Commune de Bernex

- Commission Durabilité et Sports : amélioration du résultat de CHF 35'000 (augmentation des revenus et charges en lien avec la Ferme agro-urbaine).
- Commission Mobilité et Infrastructures : augmentation des charges de CHF 35'000 (contrat d'entretien l'école de Luchepelet).
- Commission Sociale et Vie associative : économie de CHF 4000 (Mercredis aérés).

De son côté, le Conseil administratif a souhaité apporter les modifications suivantes :

- Honoraires externes relatifs à l'étude de l'école de Luchepelet : CHF + 200'000.

**M. Vonlanthen** rappelle qu'une remarque avait été formulée par un Conseiller municipal au sujet de l'école de Luchepelet. Il relève qu'aujourd'hui, une réflexion sur la transformation de ce bâtiment s'avère effectivement nécessaire. Sa rénovation et son extension sont également nécessaires pour assurer des classes (actuellement, des bâtiments provisoires sont installés).

Le Conseil administratif a ainsi souhaité faire un geste politique en ajoutant CHF 200'000, un montant qui est mis dans le budget d'exploitation et non pas dans celui des investissements, ce qui permet d'être beaucoup plus agile. Cette somme pourra donc être utilisée l'année prochaine.

Ce projet nécessite notamment un certain nombre d'études. Par le passé, plusieurs études ont déjà été réalisées, entre démolition, transformation et amélioration de l'école. Il est maintenant nécessaire de choisir la bonne variante.

L'essentiel de la péjoration du résultat est provoqué par cette décision du Conseil administratif.

- Salaires du Conseil administratif, indemnités journalières et jetons de présence du Conseil municipal : CHF + 50'000.

L'information a été donnée dans les différentes commissions et sera discutée plus en détail en commission des finances, à savoir qu'une nouvelle loi est entrée en vigueur - loi voulue par le Conseil d'Etat et validée par le Grand Conseil -, pour une revalorisation de l'ensemble des rémunérations des conseillers administratifs à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025 (également des petites communes). La volonté était de revaloriser la rémunération des conseillers administratifs par palier en fonction du nombre d'habitants, en partant du principe qu'il est toujours très délicat de faire ce genre de propositions pour les petites communes. À Bernex, la dernière revalorisation est relativement ancienne, puisqu'elle remonte à 2012 ou 2013.

Une remarque pertinente a été émise en commission à propos du fait que l'indemnité des conseillers municipaux n'avait pas été revue à la hausse. Pour cette raison, le Conseil administratif a pris la décision d'augmenter d'à peu près 20 % les jetons de présence et les indemnités liées aux séances, rapports, etc., des Conseillères et Conseillers municipaux. Cette revalorisation lui semblait tout à fait normale et équitable au regard de la réévaluation des salaires du Conseil administratif qui a été décidée par l'Etat et le Grand Conseil. Le montant de cette revalorisation est inclus dans ce budget de CHF 50'000.

- Subvention sociétés communales : CHF + 15'000.
- Un amortissement relatif au don destiné à la Fondation Robert Hainard était prévu à hauteur de CHF 25'000, mais étant donné que pour l'instant, ce don ne sera apparemment pas fait, cet amortissement tombe, ce qui amène une diminution des charges de CHF 25'000.
- Réduction des intérêts financiers du fait de la tendance à la baisse des taux pour un montant de CHF 5000.

Ces différentes modifications amènent ainsi le déficit du projet de budget présenté ce soir à CHF 2'150'000.

### Compte de fonctionnement : écarts vs budget 2024

M. Vonlanthen présente les faits marquants par nature :

- Les charges du personnel (nature 30) voient une augmentation de +5 %, laquelle se décompose de la façon suivante :
  - L'indexation des salaires est estimée à +1 %, ce qui représente un montant de CHF 194'000. Reste à voir à quel pourcentage elle se situera à la fin de l'année.
  - Valorisation d'une partie des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un montant de CHF 248'000.
  - Rattrapages LPP - effet inévitable suite aux indexations et valorisations de salaires - pour CHF 428'000.
  - La crèche de Saint-Mathieu monte en puissance, ce qui nécessite de nouvelles forces de travail et génère une augmentation de CHF 334'000.
  - Création d'autres nouveaux postes pour faire face à l'augmentation de la population communale et assurer le bon fonctionnement de la commune pour un montant global de CHF 270'000. Ce montant se décompose de la façon suivante : un assistant social ou une assistante sociale (à 90 % en termes de pourcentage de travail), un préparateur ou une préparatrice au restaurant scolaire à Luchepelet (45 %), un poste de direction pour l'Ecole de musique de Bernex (40 %), un complément au Service Environnement (20 %) et trois apprentis dès la rentrée 2025 (deux agents de propreté au SIB et un menuisier). Ces postes d'apprentis sont une très bonne nouvelle. Pour rappel, le souci des apprentis avait été soulevé lors d'un précédent Conseil municipal.
- 31 Biens, services et autres charges d'exploitation : augmentation de +6 % en raison de l'entretien des bâtiments, du coût des élections municipales de 2025 et d'honoraires divers.
- 33 Amortissements du patrimoine administratif : baisse de -6 % en raison d'immobilisations amorties fin 2024 et de certains investissements repoussés en 2026.
- 36 Charges de transfert : augmentation de +4 %. Les augmentations concernent principalement le CRI (Centre Régional d'Intervention, compagnie de sapeurs-pompiers volontaires), le SIACG (Service intercommunal d'informatique de l'ACG), et le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire). M. Vonlanthen reviendra plus tard en détail sur le GIAP.
- 40 Revenus fiscaux : -1 %
  - Prise en compte de la baisse d'impôts, estimée à 2 millions de francs. Il paraissait en effet raisonnable de partir du principe que la baisse d'impôt serait acceptée par le peuple (votation du 24 novembre prochain). Il était aussi plus facile d'intégrer cette baisse maintenant. Et si le peuple venait à refuser la baisse d'impôts, le budget de la commune serait peut-être bénéficiaire.
- 41 Patentes et concessions : -83 % du fait de la diminution des extractions de la gravière.
- 42 Taxes : +8 % en raison de l'attribution des 24 dernières places à la crèche de Saint-Mathieu, lesquelles génèrent des revenus par la participation des parents.
- 46 Revenus de transfert : +44 % en raison de l'augmentation de la péréquation financière intercommunale. L'on peut se féliciter de cette augmentation. Cependant, cette dernière n'arrive malheureusement pas à combler la baisse d'impôts qui a été proposée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. M. Vonlanthen rappelle que les communes étaient largement opposées à une baisse d'impôts.
- 34 Charges financières : +21 % en raison des nouveaux crédits qui sont appelés à financer les nouveaux projets d'investissements.
- 44 Revenus financiers : +12 % en raison de l'augmentation des locations, loyers et fermages.

### Compte de fonctionnement : écarts vs PFQ 2025

Ce tableau permet une comparaison entre le budget 2025 et le PFQ 2025 (Plan financier quadriennal) qui a été établi. Les variations diffèrent un peu de celles du tableau précédent puisqu'il s'agit d'une autre prévision.

- 30 Charges du personnel : +2 % en raison des rattrapages LPP qui n'étaient pas intégrés dans le Plan financier quadriennal.
- 31 Biens, services et autres charges d'exploitation : +6 % - soit quasiment le même écart que par rapport au budget 2024 qui était de +5 % - suite à l'augmentation des rubriques relatives à l'entretien des bâtiments et aux honoraires externes, notamment.
- 33 Amortissements du patrimoine administratif : -9 % du fait que puisque certains projets d'investissements ont pris du retard, les amortissements de ces biens se retrouvent décalés sur 2026, voire 2027.
- 36 Charges de transfert : augmentation de +3 %. Les augmentations concernent principalement le CRI, le GIAP et le SIACG. **M. Vonlanthen** indique qu'une présentation du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) a eu lieu au sein de l'ACG et qu'une présentation se fera peut-être également à ce sujet en commission Sociale et Vie associative. Lors de cette présentation à l'ACG, la fin de la gratuité pour les familles à bas revenu, qui paieront une toute petite partie de la prestation, a suscité un débat important. Ce débat a aussi été évoqué dans la presse. Il est vrai qu'une refonte complète de l'organisation du GIAP et une révision des tarifs appliqués s'avéraient nécessaires. Cette prestation demande toujours davantage de forces de travail ; elle se doit d'être très dynamique et très réactive. Et, depuis plusieurs années, l'on constate que l'augmentation des coûts est constante. Cependant, **M. Vonlanthen** considère cette prestation qui est fournie par les communes comme indispensable.
- 40 Revenus fiscaux : -3 %. La baisse d'impôts ayant été négociée récemment par le Parlement, elle ne s'est donc pas rencontrée l'an passé.
- 41 Patentes et concessions : -83 % en raison de la diminution de l'activité de la gravière.
- 42 Taxes : -2 % en raison du recalcul des revenus de la nouvelle crèche de Saint-Mathieu.
- 46 Revenus de transfert : +18 %, suite au renforcement de la péréquation financière intercommunale, lequel a bien soulagé la commune de Bernex.
- 34 Charges financières : -40 %. Comme pour les amortissements, le décalage de certains investissements entraîne une diminution des crédits financiers.
- 44 Revenus financiers : +11 % en raison de l'augmentation des locations, loyers et fermages.

**M. Vonlanthen** fait remarquer que souvent, ses commentaires sont identiques à ceux qu'il a fournis pour le tableau précédent et que seuls les pourcentages varient du fait que le budget 2025 est ici comparé avec le PFQ et non au budget 2024.

### Destination des dépenses par nature

Concernant la destination des dépenses par nature - représentée sous forme d'un camembert -, les éléments suivants sont à relever :

- Suite aux créations de nouveaux postes, notamment à la crèche de Saint-Mathieu, les charges de personnel - personnel de la commune, membres des autorités et emplois temporaires - représentent grosso modo la moitié des frais de fonctionnement de la commune. Cependant, **M. Vonlanthen** relève, comme il le fait chaque année, que sans la petite enfance et l'Etat civil, les charges du personnel ne représenteraient que les 37 % du total des charges et seraient alors totalement dans la norme. La petite enfance et de l'Etat civil ont un statut particulier à Bernex. Avec ses 10 communes desservies, l'arrondissement

Commune de Bernex

de l'Etat civil de Bernex représente le deuxième Etat civil du Canton, après la Ville de Genève.

- Biens, services et autres charges d'exploitation (21 %) : livraison de marchandises, prestations de service.
- Amortissements (10 %) : amortissements linéaires selon le guide MCH2.
- Charges financières (1 %) : intérêts sur la dette publique.
- Charges de transfert (18 %) : dédommagements à une collectivité publique qui effectue pour une autre, partiellement ou dans son intégralité, une tâche à des fins publiques. Cela concerne notamment le GIAP, la FASe, le SIACG, le SIS, les versements à l'aide humanitaire, les subventions aux sociétés communales, etc.

**Origine des revenus par nature**

En ce qui concerne le camembert des revenus par nature, les éléments suivants sont à relever :

- Les revenus fiscaux représentent le montant le plus important (69 %) et regroupent l'impôt direct (personnes physiques et personnes morales) et l'impôt sur les chiens. Pour rappel, la Taxe professionnelle communale a été abolie au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- À relever que suite à la baisse d'impôts - qui a déjà été intégrée en anticipant le vote du mois de novembre prochain - et au renforcement de la péréquation financière intercommunale, les recettes fiscales ne représentent plus que 69 % du total des revenus contre 73 % en 2024. La commune a donc moins de revenus que par le passé.
- Patentes et concessions (0 %) : exploitation de la gravière
- Taxes (11 %) : crèches et garderies, restaurants scolaires, vente des cartes CFF, remboursement des assurances perte de gain.
- Revenus financiers (3 %) : locations de locaux, parkings publics, redevances d'utilisation du domaine public, dividende de la Banque cantonale de Genève (BCGe).
- Revenus de transfert (17 %) : péréquation financière intercommunale, prestations refacturées aux communes, subventions cantonales, compensation RFFA, etc.

**Investissements - Patrimoine administratif**

- Le montant des investissements bruts représente CHF 15'928'000.
- Les recettes se montent à CHF 3'783'000.
- Les investissements nets prévus selon le budget 2025 sont de CHF 12'146'000.

**Principaux investissements 2025 par commission**

- Culture et Espaces publics :
  - Remplacement de véhicules : CHF 642'000
  - Aménagement à la galerie Aux Portes de la Champagne : CHF 100'000
- Durabilité et Sports :
  - Rénovation des courts de tennis : CHF 1'000'000
  - Containers terriers à Lully : CHF 200'000
  - Subventions Energie : CHF 200'000
- Economie et Sécurité :
  - Aménagements des rues de Bernex, soit le plus gros poste : CHF 5'719'000

Commune de Bernex

- Assainissement Bernex-Est et Vailly-Sud : CHF 600'000
- ZDIA des Rouettes - ByPass hydraulique : CHF 418'000
- Grand Projet et Aménagement :
  - Subvention du FIE pour l'aménagement du quartier de Saint-Mathieu : la commune va encaisser un montant de CHF 870'000.
- Mobilité et Infrastructures :
  - Rénovation Ecole Robert-Hainard : CHF 1'866'000
  - Panneaux photovoltaïques Ecole de Lully : CHF 750'000
  - Contribution au FIDU : CHF 384'000

**Évolution de la dette publique**

- La dette est estimée à CHF 19,3 millions fin 2024.
- **M. Vonlanthen** relève que la trésorerie est aujourd'hui tout à fait satisfaisante, car la commune n'a pas dû recourir complètement aux emprunts que le Conseil municipal avait validés pour l'année 2024 étant donné que la totalité des investissements prévus n'a pas été réalisée. Une trésorerie en sa faveur est estimée de l'ordre de CHF 5 millions pour la fin de l'année 2024.  
En théorie pure, la commune aurait donc un endettement de l'ordre de CHF 15 millions et non de CHF 19 millions. Cependant, il s'agit là vraiment d'un instantané, car les dettes sont bien un financement obtenu auprès d'une banque.
- Compte tenu des investissements 2025 de CHF 12,1 millions, d'un autofinancement 2025 de CHF 2,7 millions, de nouveaux crédits pour CHF 9,4 millions (en théorie, si les investissements 2025 étaient réalisés en totalité, la commune devrait emprunter CHF 9,4 millions) et d'un amortissement d'un crédit PostFinance de CHF 200'000, la dette est estimée à CHF 28,5 fin 2025, mais cela reste une estimation.

**Conclusion : un avant-projet de budget réaliste et responsable**

Les choix du Conseil administratif sont cohérents et ont pris en compte le contexte actuel.

- Evolution de la population (la population augmente régulièrement), laquelle nécessite une adaptation des prestations communales et des recettes fiscales.
- Forte volatilité des recettes fiscales. En 2023, les recettes fiscales étaient exceptionnelles (correctifs sur les années antérieures). Une incertitude demeure toujours pour 2025. L'année 2024 devrait apparemment plutôt apporter de bonnes nouvelles, mais cela reste à confirmer. Le trend est toujours positif et laisse espérer et rêver qu'en 2024, malgré un budget déficitaire, les comptes soient encore une fois à l'équilibre, pareillement à ce qui a été connu en 2023.
- Persistance de l'inflation. L'inflation est maîtrisée et l'on peut imaginer que son taux passera au-dessous des 1 % d'ici la fin de l'année.
- Adaptation de l'administration communale avec de nouveaux postes, notamment pour la crèche de Saint-Mathieu.
- Poursuite du programme d'investissements :
  - Adaptation des infrastructures scolaires (rénovations et agrandissement)
  - Ancienne cave de l'Etat
  - Chantier des rues de Bernex
  - Accès Nord de la zone industrielle

### Rappel des prochaines étapes du processus budgétaire

- 6 et 13 novembre 2024 : examen du projet de budget en commission des finances.
- 26 novembre 2024 : vote du budget 2025 par le Conseil municipal.
- 17 décembre 2024 : date de réserve pour le vote du budget 2025 par le Conseil municipal.

M. Vonlanthen remercie l'assemblée de son attention. Il souhaite remercier du travail fait dans les commissions, un travail qui, il le sait, prend un certain temps. Il remercie encore ses deux collègues du Conseil administratif d'avoir élaboré ce projet de budget ainsi que le Secrétaire général qui a aussi contribué à ce travail avec le service des finances. Il adresse un remerciement particulier à M. Yves Duchosal, chef du service des finances.

La Présidente remercie M. Vonlanthen et demande si l'assemblée a des questions de compréhension à propos de cette présentation.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente ouvre le débat sur l'entrée en matière du projet de budget 2025. Elle précise que le débat porte dorénavant uniquement sur l'entrée en matière et que le débat général sur le budget suivra le vote sur l'entrée en matière si celle-ci est acceptée.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est acceptée par 22 voix pour, à l'unanimité des membres présents.**

La Présidente ouvre à présent les débats sur le projet de budget 2025.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente indique que le bureau propose le renvoi du projet de budget en commission des finances. Elle soumet au vote cette proposition de renvoi.

- **Le renvoi du projet de budget 2025 en commission Finances et Administration est accepté par 22 voix pour, à l'unanimité des membres présents.**

### **6. Propositions du Conseil administratif :**

- a) **Modification des statuts de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC)**
  - **Rapport de la commission Finances et Administration du 4 octobre 2024**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 4 octobre 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur la modification des statuts de l'ORPC.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

### Délibération :

- Vu le groupement commun de protection civile existant entre les communes fondatrices d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral,
- Vu le préavis de principe, émis favorablement, par les membres de la commission intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne lors de leur séance du 29 août 2023, concernant l'éventuelle entrée de la commune de Conignon,

Commune de Bernex

- Vu le projet de modification de statuts de l'Organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC Champagne) pour inclure Confignon,
- Vu le vote à l'unanimité des membres présents par le Conseil municipal de la commune Bernex lors de sa séance du 18 juin 2024, concernant l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne »,
- Vu les votes favorables des Conseils municipaux des communes fondatrices et du Conseil municipal de la commune de Confignon concernant l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne »,
- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 4 octobre 2024,
- Vu l'article 2 de la loi d'application des dispositions fédérales sur la Protection civile du 17 avril 1980 (g 2 1),
- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre u et 51 à 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'accepter les modifications des statuts du groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne » du 9 septembre 2024, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération
2. De donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral (ORPC Champagne).
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par la commune de Confignon.
5. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.

\*\*\*\*\*

#### **b) Augmentation du capital de dotation du groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud**

- **Rapport de la commission Sociale et Vie associative du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

**Mme Honegger** donne lecture du rapport de la commission Sociale et Vie associative du 1<sup>er</sup> octobre 2024 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 4 octobre 2024**

**Mme Marconi** donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 4 octobre 2024 (annexes).

**La Présidente** ouvre la discussion sur cette proposition.

Concernant la politique de la petite enfance, pour une question d'égalité, de détection précoce, d'encadrement par des professionnelles, **Mme De Fusco Fehlmann** indique que le groupe VERSO souhaite que l'on continue à développer les places de crèche comme on a pu le faire à Saint-Mathieu. En parallèle et pour les familles de Bernex, le groupe VERSO trouve très important de maintenir et favoriser ce système de garde alternatif et complémentaire à la crèche que constitue le groupement AFJ Rhône-Sud.

Même si les parents privilégient la crèche, beaucoup de familles adhèrent au système de garde des accueillantes familiales, car il répond à d'autres besoins des parents. Par exemple, il comprend souvent plus de proximité, car similaire à une structure familiale. Parfois aussi, pour certains aspects, il peut amener plus de flexibilité.

Par ailleurs, l'AFJ Rhône-Sud offre de bonnes prestations aux accueillantes familiales de jour puisque celles-ci sont des employées pour lesquelles le salaire minimum est appliqué et les charges sociales payées.

**Mme De Fusco Fehlmann** annonce que pour toutes ces raisons, le groupe VERSO se positionne ce soir et recommande de voter en faveur de l'augmentation du capital de dotation de l'AFJ-Rhône Sud.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Sociale et Vie associative - SVA » du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 4 octobre 2024,
- Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 2024, art. 30, al. 1, let. u, et 51 à 60,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit 65'514 francs destiné à l'augmentation de la dotation bernésienne auprès du groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir la dépense au moyen d'une annuité dès la première année d'utilisation estimée à 2024.
4. De donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Confignon, de Lancy et d'Onex.

\*\*\*\*\*

## 7. Informations

La **Présidente** rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Concernant l'annonce de M. Vonlanthen au sujet de l'augmentation des jetons de présence pour les conseillers municipaux, **M. Jesus** informe que la dernière augmentation date du 10 novembre 2009 et faisait passer de CHF 30 à CHF 40 les jetons de présence. Cette augmentation a été proposée par M. Yann Mallet, du parti radical, et a été acceptée. La dernière augmentation est donc un peu plus ancienne que ce que M. Vonlanthen a annoncé lorsqu'il a indiqué les années 2012 ou 2013.

### Gilbert VONLANTHEN :

#### 50 ans de l'école de Lully

Certaines personnes ont exprimé leur déception quant aux festivités organisées dans le cadre du jubilé de l'école de Lully. Les Autorités tiennent à préciser que cet événement relevait uniquement de l'école. Celle-ci avait unilatéralement décidé d'en faire un événement modeste, non ouvert au public et réservé aux élèves actuels et leurs familles.

#### Projet Vieux-Lully : première pierre

La cérémonie de la première pierre du projet du Vieux-Lully aura lieu le mardi 26 novembre 2024 en fin de journée sur place. Cet événement ne sera pas ouvert au public, mais sur invitation uniquement. Le grand public sera convié lors de l'inauguration du projet terminé.

### Guytaine ANTILLE :

#### Requalification des rues du village

Les travaux ont débuté sur le chemin de Saule, à proximité du carrefour chemin de Saule/chemin de la Vieille-Fontaine. Des restrictions de circulation ont été mises en place pour ces premiers travaux qui sont réalisés par les SIG.

Les installations de chantier sont sur le parking du cimetière avec un pavillon d'information pour la population. Ce dernier est ouvert tous les mercredis de 14 h à 18 h pour une permanence.

#### Programme culturel

**Mme le Maire** invite à consulter le site internet de la commune (bernex.ch) ou l'agenda culturel pour s'informer de l'offre en spectacles et activités culturelles sur la commune.

#### Save the date

Le vernissage de l'exposition des peintres amateurs de la commune aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024 à 18 h 30 à la galerie « Aux Portes de la Champagne », en présence des artistes et du jury qui a sélectionné les artistes sur le thème « Entre ombre et lumière ». Toutes et tous sont cordialement invité-e-s. L'exposition se poursuivra sur tout le week-end, du 1<sup>er</sup> au 3 novembre.

Cyril HUGUENIN :

**Cité de l'Énergie : label Gold suite au réaudit**

La Commune de Bernex vient de se voir décerner une nouvelle fois, pour la seconde fois, le label Cité de l'Énergie Gold suite au réaudit avec un score de plus de 80 % des objectifs atteints. Ce label vient mettre en lumière et récompenser les efforts de la commune en matière d'énergie et de protection du climat.

**Ouverture de la patinoire**

L'ouverture de la patinoire est prévue pour le 22 novembre 2024. Pour son 10<sup>e</sup> anniversaire, une démonstration de patinage artistique est prévue. Et comme le propose sa collègue du Conseil administratif, **M. Huguenin** annonce qu'il s'engage, ce soir, à participer à cette démonstration !

## 8. Questions

**La Présidente** demande si les membres de cette assemblée ont des questions.

Malgré la réponse donnée par M. Vonlanthen à propos des 50 ans de l'école de Lully, **M. Cabot** souhaite néanmoins lire le petit texte qu'il a préparé sur le sujet, car il croit qu'il n'a pas été tout à fait répondu à la question.

Suite à la fête des 50 ans de l'école de Lully et aux nombreux échos qui nous ont été remontés, le PLR s'interroge sur l'insuccès de cet événement et surtout sur le fait de ne pas y avoir convié ni les habitants ni les élus municipaux.

Que compte faire le Conseil administratif à l'avenir pour remédier à cette fâcheuse situation, afin d'inviter la population et les élus à une manifestation communale de cette importance ? demande **M. Cabot**.

**M. Gioria** demande au Conseil administratif où en est une éventuelle sécurisation lumineuse du chemin de Bonne.

**M. Vez** adresse deux questions au Conseil administratif :

- Quelle est la date probable de la fin du chantier du Vieux-Lully ?
- Quels en sont les surcoûts éventuels ?

**M. Rossini** demande si des rencontres, discussions et réflexions ont été entamées suite au braquage à main armée de la boulangerie, au 286 rue de Bernex, qui a eu lieu dimanche matin dernier, ce afin d'éviter ou prévenir la venue de tels événements.

Concernant la question de M. Rossini, mais aussi de manière plus large, **Mme le Maire** informe que le Conseil administratif est au courant de trois événements qui se sont déroulés sur le territoire communal ces derniers jours. Elle précise qu'elle nomme trois événements, car diverses choses circulent actuellement sur les réseaux sociaux. Des enquêtes sont actuellement ouvertes et le Conseil administratif est effectivement en contact avec la police. Cette dernière est donc la seule habilitée à communiquer sur des affaires en cours. Dans ce contexte, toute autre information ne peut être jugée comme fiable et aucune communication ne sera faite par la commune.

**M. Perrier** transmet une question adressée par Mme Jacquemoud, actuellement en déplacement à l'étranger, et qui concerne également l'école de Lully :

Le 13 septembre dernier, l'école de Lully a fêté en toute discrétion son cinquantième anniversaire organisé par l'APELS (Association des parents d'élèves de Lully-Sézenove), l'équipe enseignante et la direction. Le Conseil administratif peut-il nous dire pourquoi rien n'a été fait par la commune pour les 50 ans de l'école de Lully alors qu'en 2018, l'école de Luchepelet fêtait dignement ses 50 ans en grande pompe ? Le Conseil administratif compte-t-il écrire à la direction de l'école de Lully pour lui rappeler que l'école de Lully est une école communale et lui faire savoir que beaucoup de

communiers et enfants qui ont fréquenté cette école durant ces 50 ans auraient aimé être conviés à cette fête ?

**Mme Antille** espère qu'avec une autre voix - en l'occurrence avec la sienne -, la réponse donnée par M. Vonlanthen sera entendue. La première chose importante à préciser est que cette fête n'est pas une manifestation communale et qu'il s'agit d'une décision qui a été prise par l'école. Les retours quant à la déception et au mécontentement de la population ont déjà été remontés à la direction de l'école, mais il faut souligner que cette manifestation n'est pas organisée par la commune.

**M. Gioria** vient d'apprendre avec grand plaisir que la commune maintient le label GOLD. Il demande ce que le Conseil administratif compte faire pour mettre en valeur ce label GOLD, autrement que par le petit panneau bien discret qui est installé à l'entrée du village ? Il relève que peu de gens, somme toute, savent que Bernex a ce label et que les efforts faits par la commune pour avoir ce label sont méritoires, et mériteraient donc d'être un peu plus mis en valeur.

Concernant le budget et à propos du camembert des revenus fiscaux présenté précédemment, pourrait-on détailler ce qui est la part de revenus du travail et de la fortune, ce afin d'avoir une vision de qui paye ? demande **M. Jesus**.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt cette séance du Conseil municipal à 20 h 53 et remercie les Conseillères et Conseillers municipaux de leur attention. Toutes et tous sont convié-e-s à venir partager un apéritif au Carnotzet.

**La prochaine séance est fixée au  
Mardi 26 novembre 2024  
à 20 h.**

Le Secrétaire :

Lionel Rossini

La Présidente :

Eliane Demierre

Bernex, le 14 novembre 2024